

→ Perte de surface agricole ⇒ 40 hectares  
ds 1 1<sup>er</sup> temps + 20 ds 1<sup>d</sup> 2<sup>ème</sup> tps  
(prache rivière, pied de chat)

⇒ 60 hectares à terme

Alors que la France perd en moyenne 10000 exploitations/an.

Le commissaire enquêteur

Antoine LATASTE

La terre de la Gourbillère conviendrait tt à fait à l'installation de maraîchers.

Et alors que la circulaire n° 6323 du 7/01/22 indique que l'ARTIFICIALISATION DES SOLS porte atteinte à la biodiversité.

Après l'été que nous venons de passer, comment un tel projet peut-il encore être présenté ? La sirène d'alarme a sonné, nous devons tous lutter contre le changement climatique.

→ Je m'interroge également sur la validité de l'étude environnementale qui présente des variétés d'animaux protégés en limite du projet, soit sur la départementale mais qui ne pénétreraient pas la zone du projet concerné. De plus à ma connaissance des pipistrelles logaient dans un des hangars agricole de la ferme de la Gourbillère au moment de l'étude mais n'ont pas pu être recensés. Le bureau d'études a-t'il eu accès à tous les bâtiments malgré la présence d'un chien agressif ?

→ Impact sur les cours d'eau : le projet<sup>2</sup> est situé à proximité du ruisseau de l'Ajuvais et de La Chère. Depuis le début je m'interroge sur l'impact que ce projet aurait d'un point de vue hydraulique. Aujourd'hui je lis le cahier du Syndicat de la Chère & du Don qui vous alarme à ce sujet.

Nos cours d'eau ont également un grand rôle à jouer dans la préservation de la biodiversité et donc dans la lutte contre le changement climatique. Projet situé à 500 mètres de la zone humide du Nid Coquet!

Sujet renforcé lorsque l'on voit que les dispositions du Schéma Loire Bretagne ~~ne~~ <sup>sont</sup> pas respectées.

Un recours sera sans doute porté contre l'arrêté vis à vis de cet irrespect.

→ Schéma régional des carrières : dans le résumé de 2021 émis par la préfecture de la région des Pays de Loire nous pouvons lire que la région est largement exportatrice de granulats : 5,8 millions de granulats.

Un tel projet est-il nécessaire?

Lorsque l'on sait (j'étais conseillère municipale lors de la présentation première du projet par le Groupe Pigeon) que ce sable est prévu pour les constructions autour de Rennes. A l'heure où d'autres types de constructions sont appelées à se répandre toujours dans un objectif climatique et environnemental.


→ Santé publique : Qu'en est il pour un projet situé à quelques centaines de mètres des habitations du Nid Coquet et à moins d'1 km de l'entrée du bourg côté écoles et aires de jeux ?

Des retours comme les cas de cancers d'enfants à Ste Pazanne doivent nous tenir en éveil.

→ Voie verte : cette voie a été aménagée il y a moins de 10 ans. Elle se trouvera à 500 m. de la carrière si le projet voit le jour.

Trouvez-vous que cela est une bonne idée ? Lorsque le niveau sonore du chantier sera comparable à un chantier de TP...

→ Quelle biodiversité laisserons nous à nos enfants après 30 ans d'excavation sur 60 hectares ??

V. Janitor  
19/11/22  




Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je me pose la question de la pertinence d'un tel projet, à l'heure de la "sobriété choisie".

Comment pouvons-nous choisir par notre commune, le projet d'une carrière?

Je regrette que les finances une fois de plus régissent les choix de nos dirigeants, de notre commune.

Quel avenir par la diversité des terrains investis par le groupe Pigeon?

Plus encore; par nos enfants?

Qu'en est-il de l'eau du puits que j'ai boité et donne à boire à ma famille?

Je choisis de préserver l'environnement.

Je m'oppose fermement à ce projet, qui détruit encore un peu plus ce bien commun le plus précieux.

Le commissaire enquêteur  
M.  
Antoine LATASTE

document n°2



Henri Garry  
La Muloche  
44110 Chateaubriant

le, 18 novembre 2022

Le commissaire enquêteur  
  
Antoine LATASTE

Monsieur Le Commissaire-Enquêteur,

Je m'oppose au projet de carrière de sable à la Gourbrillière à Soudan

- La MRAE souligne dans son avis :
- la proximité de cette carrière avec des lieux de vie humaine, des nuisances collectives .... Quelles mesures sont envisagées pour la tranquillité et la sécurité ?
  - l'impact négatif sur la faune, la flore et l'environnement insuffisamment pris en compte. Qu'est-il envisagé pour les ruches de l'apiculteur ?

L'A.R.S. émet un avis défavorable. La santé n'est-elle pas le bien le plus précieux ?

La Clé du SAGE Vilaine donne un avis non conforme. L'eau n'est-elle pas indispensable à la vie ? N'oublions pas les périodes de sécheresse et de fortes chaleurs de ce siècle et leurs conséquences. Le 15 novembre 2022, il y avait plus de 50 départements ayant des restrictions d'eau.

L'artificialisation progressive des sols agricoles en France consomme ~~environ~~ un département tous les 10 ans. Cette artificialisation ne risque-t-elle pas :

- de fragiliser notre autonomie alimentaire ? La France produit environ 20 000 t/an de miel et en importe plus de 30 000 t/an. Qu'en est-il de la sécurité alimentaire ?
- de favoriser les G.E.S. et donc de contribuer au réchauffement climatique que nous subissons, déjà, depuis quelques années ?

Ce projet respecte-t-il les accords de Paris et la loi Climat ?

Utilisons le sable avec parcimonie dans l'intérêt de tous.

H. Garry.

devenant n°4





Dubois Pierre  
17, La Hermandière  
44590 Sion les Mûres

Le 19 novembre 2022

document n°5

Le commissaire enquêteur  
Antoine LATASTE

Monsieur Gatoste,

Je soussigné Dubois Pierre, en ma qualité de citoyen m'oppose au projet de la Carrière de sable à Soudan par la société Pigeon. En effet, au vu des problématiques environnementales que traverse notre époque, il me semble aberrant pour les raisons suivantes de poursuivre ce projet :

- \* Impact environnemental sur la faune et la flore de Soudan
- \* Préservation de l'eau de la Chère et l'Anjouais déjà fortement impacté par les sécheresses actuelles.
- \* Les problématiques de santé publique liées à l'extraction de sable et sa portée polluante.

Je vous remercie du temps accordé à ma demande et vous prie d'agréer l'expression de mes salutations les plus respectueuses



N<sup>o</sup> CHIMOIS  
Le Thi'banois  
44110 Soustun.



Monsieur Leaste

document n° 6

Assez de projets i'coïdes dans nos  
campagnes.

- \* Je m'oppose donc au projet de  
habitation à Soustun.
- \* Danger pour l'eau (Nappes, sources)
- \* Danger pour l'écosystème.
- \* Danger pour la vie : routage des  
camions, pollution sources et nappes
- \* En accord avec l'ARS.

Le commissaire enquêteur  
  
Antoine LATASTE





document n° 7

Bonjour Monsieur le commissaire enquêteur,  
;

En tant qu'habitant de la communauté de  
communes Chateaubriant Derval, je  
tiens à exprimer mon avis favorable  
quant à la construction de la carrière de  
sable à Soudan

Chevron Thomas, Chambellan, ROUGE

à Soudan le 19/11/20

Le commissaire enquêteur

  
Antoine LAMASTE

1

2

3

4

5

document n° 8

La terre ne nous appartient pas nous avons  
le devoir de la transmettre aux générations futures  
comment ne pas s'interroger quand on sait  
que 26 m<sup>2</sup> soit l'équivalent d'un studio,  
voilà la surface de terre fertile dont la France  
est amputée chaque seconde, sous la pression  
du macadam, des zones pavillonnaires et des  
hypermarchés dont notre pays est champion  
Comment une telle situation est-elle possible  
alors que nous peinons déjà à nourrir une  
population en pleine explosion ?

Le sol se raréfie, mais il ne parvient plus  
à assurer les services qui le rendent inestimable.  
La dégradation de ce bien commun, garant  
de notre alimentation et de nos paysages  
appelle à une profonde révolution des mentalités.  
C'est pourquoi nous nous opposons au  
projet de carrière.



Le 19 novembre 2022.

Le commissaire enquêteur

Antoine LATASTE





Bonjour Mr Lataste.

Je m'oppose fortement au projet de la carrière de sable à Soudan par la société Pigeon pour les raisons suivantes et je me ligue avec le collectif Le Cri du Bocage pour faire front à cette aberration.

Proximité du projet avec des lieux de vie et connaissances collectives induites par cette cohabitation forcée : plus de 60 ha à moins d'1 km des écoles et à moins de 500m d'un lotissement ! La MRAe le souligne dans son avis sur la carrière de Soudan.

La MARE souligne aussi l'impact négatif sur la faune, la flore et l'environnement naturel en général qui n'est pas assez pris en compte.

Ce projet d'extraction de Sables renouvelables, constitue une menace sur la ressource en eau, au constat du contexte de changement climatique, de la problématique sécheresse de notre territoire et l'impact sur la nappe phréatique sous-jacente. Il n'y a pas suffisamment de lisibilité à terme pour laisser se réaliser un tel projet avec les risques qu'il comporte.

Ni à Soudan  
Ni ailleurs

Le commissaire enquêteur  
Antoine LATASTE

document n° 9



Bonjour Monsieur Lataste,

Le commissaire enquêteur

Antoine LATASTE

Je m'oppose fortement au projet de la carrière de sable à Soudan, par la société Pigeon pour les raisons suivantes et me ligue avec le collectif Le Cri du Bocage pour faire front à cette aberration.

document n. 2/10

- Proximité du projet avec des lieux de vie et nuisances collectives induites par cette cohabitation forcée : Risques d'accidents avec les nombreux passages de camions, dégradation des routes, risques sanitaires, bruit ... Plus de 40 ha à la Gourbillière, à moins d'1 Km des deux écoles et à moins de 500m d'un lotissement. La Mission Régionale d'Autorité Environnementale le souligne dans son avis sur la carrière de Soudan.

- Un impact négatif sur la faune, la flore et l'environnement en général qui n'est pas assez pris en compte.

- Un projet irresponsable vis à vis des enjeux environnementaux planétaires. Des risques sanitaires en perpétuelle augmentation au vu de l'évolution climatique selon l'ARS

- Un camion tous les quarts d'heure pendant 3 ans. Du sable pour alimenter les entreprises du groupe Pigeon, mais pas pour nous.

- Des risques pour la ressource en eau. La CLE du Sage Vilaine a donné un avis de non conformité du projet de Carrière de sable à Soudan étant donné le flou concernant les zones humides impactées et la

création du plan d'eau final, interdit par le Sage Vilaine.

Beaucoup de nuisances pour la population et l'environnement local, mais quel est l'intérêt collectif ?

Mlle Coïc

A stylized handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke.

Bonjour, Monsieur Richard

Je m'oppose fermement au projet de la barrière de sable à Soudan par la Société Pigeon pour les Risques suivants et je me ligue avec le Collectif le Cui du Bocage pour faire front à cette aberration. Proximité du projet avec les lieux de vie et nuisances collectives induites par cette cohabitation forcée. Risques d'accidents. Risques sanitaires. Sautes Poussières. Risque de ne plus avoir d'eau dans les Puits pour Alimenter la Maison le jardins et Autres.

Cordialement

Le commissaire enquêteur

Antoine LATASTE

Document n° 11

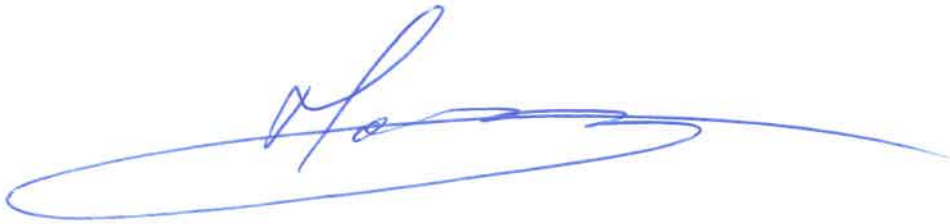
Handwritten text in the top left corner.

Main body of handwritten text on lined paper, separated by a vertical red margin line.

M. Lassac Paul

10 Rue des Hirondelles  
Soudan

S'oppose au projet de  
la carrière (Pigeon)



do document n° 12

Le commissaire enquêteur

  
Antoine LATASSE





Le 19/11/2022  
à 11h44

ROYNARD Nathalie  
le trou  
H4670 Petit Auverné'

Le commissaire enquêteur  
Antoine LATASTE

Bonjour Monsieur Lataste,

Habitante du Petit Auverné', je m'oppose  
fortement au projet de la carrière de sable  
à Soudan par la Sté Pigeon. Je me sens  
troussé par ce projet subissant déjà les  
nuisances de cette société implantée au Grand  
Auverné'. Et pour les raisons suivantes  
je m'associe au "Cri du Bocage" pour  
faire front à cette alternation écologique  
et économique?

document n° 13

- Proximité du projet avec des lieux de vie et  
nuisances collectives induites (risques d'accidents...)
- Plus de 40 ha à la Gourbillère à moins  
d'1 km des deux écoles 😞 moins de 500 m  
d'un pâtisseries.
- Éléments soulignés par la mission Régionale  
d'autorité Environnementale dans son avis  
sur la carrière à Soudan.
- L'impact négatif sur la faune, la  
flore et l'eau également non pris  
en compte par la M.R.A.E.

Ce projet est irresponsable vis à vis  
des enjeux environnementaux, et planétaires.  
Les risques de santé publiques (poussières  
de silices et quartz...) ne sont également  
pas pris en compte.

oo/oo

Du sable pour alimenter les cimenteries  
Mais pas pour nous.

Beaucoup de nuisance sonore, environnementale  
pour enrichir des groupes financiers,  
et quid de la population locale.

Merci de tenir compte de cette  
analyse ~~de~~ citoyenne.

Cordialement

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'J. B. O.', written over a horizontal line.A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'J. B. O.', written over a horizontal line.

## Mise à jour du registre enquête publique La soudanaise des sables

MAIRIE DE SOUDAN <[mairie.soudan@wanadoo.fr](mailto:mairie.soudan@wanadoo.fr)>

samedi 19 novembre 2022 à 09:21 envoyés

À : enquete-publique-4241

 SKM\_C300i22111909030.pdf  
91 Ko

 SKM\_C300i22111909031.pdf  
45 Ko

 SKM\_C300i22111909040.pdf  
44 Ko

 SKM\_C300i22111909041.pdf  
42 Ko

Bonjour,

Vous trouverez 4 courriers à insérer dans le registre dématérialisé concernant l'enquête publique "La Soudanaise des sables".

Bonne réception,

Cordialement.

Sabrina SURGET

*Adjoint Administratif*

*Mairie de SOUDAN*

*3 Place Jeanne D'Arc - 44110 SOUDAN*

*Tél: 02.40.28.62.16*

*email : [mairie.soudan@wanadoo.fr](mailto:mairie.soudan@wanadoo.fr)*

Le commissaire enquêteur  
  
Antoine LATASSE





# KOMATSU



Mairie de Soudan  
A l'attention de Mr Lataste  
Commissaire Enquêteur  
3 Place Jeanne d'Arc  
44110 SOUDAN

Vigneux de Bretagne, le 9 novembre 2022

Objet : Enquête Publique Sablière de Soudan

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je me permets ces quelques lignes pour appuyer la demande d'autorisation d'ouverture de sablière dans la commune de Soudan (Loire Atlantique) du Groupe PIGEON.

SAMI TP (filiale de BPM Group) est spécialisée dans la distribution, l'entretien et la réparation de machines de BTP pour l'extraction, la construction et le génie civil.

Nous représentons à ce titre depuis plus de 45 années, les marques KOMATSU, Metso:Outotec, Pronar et Kiverco sur l'ensemble de la façade Ouest. L'effectif de 125 personnes, intègre chaque année une dizaine d'apprentis formés et tutorés à minima durant 2 années, en vue d'assurer le dépannage opérationnel de nos matériels sur les sites de nos clients.

Même si nous sommes conscients que ces emplois sont indirectement liés à l'activité proprement dite de notre client, il n'en demeure pas moins qu'il existe un vrai sujet de raréfaction du sable, impactant significativement à court ou moyen terme le monde de la Construction.

Parallèlement, l'ouverture d'une sablière à SOUDAN nous permettrait d'accompagner notre client avec des matériels de fabrication européenne, équipés de moteurs économiques utilisant des technologies hybrides reconnues par leur faible émission de CO2 et de facto de conforter la pérennité de notre activité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes sincères salutations.

Frédéric HERMANT

Directeur Général

Le commissaire enquêteur  
Antoine LATASTE

CAEN  
ZA de Lazarro  
14480 COLOMBELIEFS  
Tél. 02 31 84 66 21

CHATEAULIN  
ZA Lospars  
29150 CHATEAULIN  
Tél. 02 40 57 45 29

RENNES  
60 Rue de la rigouillère  
35510 CESSON SEVIGNE  
Tél. 02 99 83 77 85

NANIES  
RN 165 - BP 70655  
44880 SAUTRON  
Tél. 02 40 57 34 34

NIORT  
1 rue Jacques Cartier ZA  
Bausais  
79260 LA CRECHE  
Tél. 05 49 73 47 74

BORDEAUX  
Rue Bertrand Balguerie  
71 BRUGES  
33520 BRUGES  
Tél. 05 57 93 17 80

SAMI TP - SAS au capital de 2 500 000€ - RCS NANTES 310 308 051 - N°TVA intracommunautaire FR 33 310 308 051  
Siège social : La Maison Neuve 44360 VIGNEUX DE BRETAGNE - e mail : samitp@bpmgroup.fr  
www.samitp.com - www.bpmgroup.fr

document d



Monsieur Le Commissaire Enquêteur

Le 9 Novembre 2022

Objet : Intérêt à l'ouverture de la sablière

Monsieur Le Commissaire,

Je vous écris pour vous signaler mon intérêt à ce projet d'extraction de sable correcteur. Dirigeant d'une PME applicateur de chapes, je me fournis aujourd'hui chez Pigeon Bétons.

Mon activité est extrêmement liée à la qualité des sables. En effet la confection de chape demande l'utilisation de matériaux d'une finesse et d'une régularité toute particulière que nous retrouvons sur ce site.

L'accessibilité à ce type de sable pour la fabrication de nos chapes nous est donc primordiale.

C'est pourquoi je viens apporter mon soutien à ce projet.

Mr Penhouet.

Dirigeant

Le commissaire enquêteur  
Antoine LAUSTE

Ent. PENHOUËT SARL

Tr. Luce - Champ-Roué - Falenci - Plâtrene

86, rue d'Anteu

39470 ARGENTRE DU-PLESSIS

Tel : 02 95 93 60 02

contact@carrelleur-penhouet.fr

453 217 582 00012 - APE 4334Z

www.carrelleur-penhouet.fr

document 2





Monsieur Le Commissaire Enquêteur

Le 12 Novembre 2022

Objet : Accès Ressources Matériaux

Monsieur,

Mon entreprise est spécialisée dans la rénovation de bâtiment ancien.

Nous sommes par conséquent consommateur de différents matériaux tels que le caillou, le sable et le béton. Ces matériaux sont indispensables à notre activité. En effet, la rénovation de bâtiment ancien n'est possible et ne sera possible que si nous disposons de ces ressources.

D'autant plus que la disponibilité et l'approvisionnement sont aujourd'hui plus que jamais complexe, ce qui impact forcément le coût de nos travaux et par conséquent le pouvoir d'achat des consommateurs finaux.

Je suis à ce titre pour ce projet d'ouverture de sablière

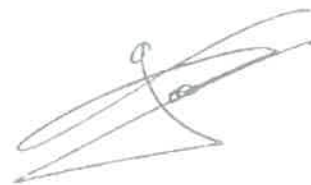
Le commissaire enquêteur  
  
Antoine LITASTE

Cordialement

Entreprise de maçonnerie  
EURL GODET Mickaël  
Le Haut de la Voie- 35680 Domalain  
Tél. : 02 99 49 51 42  
E-mail : eurlgodet@gmail.com  
siret : 422 808 147 00025- APE 4399C

MR Godet

Dirigeant



document 3



Monsieur Le Commissaire Enquêteur

Le 11 novembre 2022

Objet : Sablière Soudan

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je tiens à vous informer de mon soutien au projet d'ouverture d'une sablière à Soudan.

En effet, la société que je représente travaille dans les aménagements extérieurs, que ce soit pour des particuliers ou pour des espaces publics.

Nous réalisons la mise en place de bétons techniques comme le béton désactivé ou imprimé.

Je suis donc aujourd'hui entièrement tributaire de l'approvisionnement des centrales à béton.

C'est pourquoi les métiers en lien avec les bétons techniques sont également à prendre en compte par le nombre d'emplois qu'ils génèrent mais aussi pour leurs présences dans notre quotidien.

D'où mon avis favorable à l'ouverture de ce site.

Le commissaire enquêteur  
  
Antoine LAFASTE

Société AR'BETON

Dirigeant Mathieu LESAICHERRE

document 4.





12 ans  
THYA

CONTRE Les Pliers

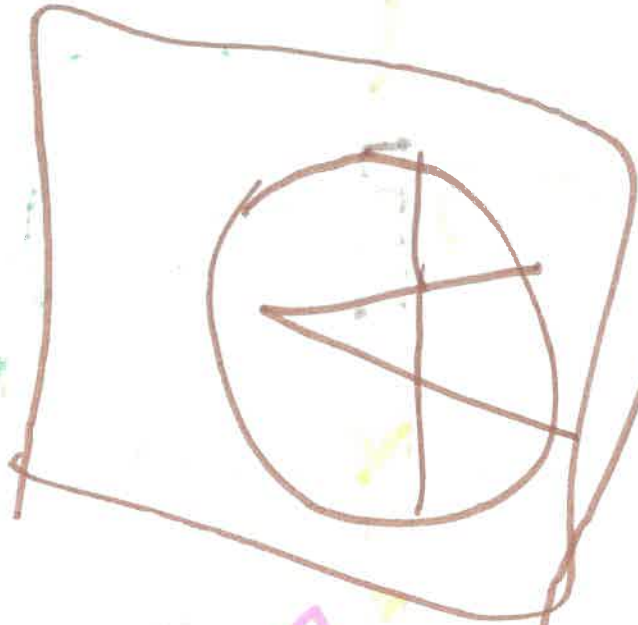


ON en a

Mazze dalle reau

STOP

STOP



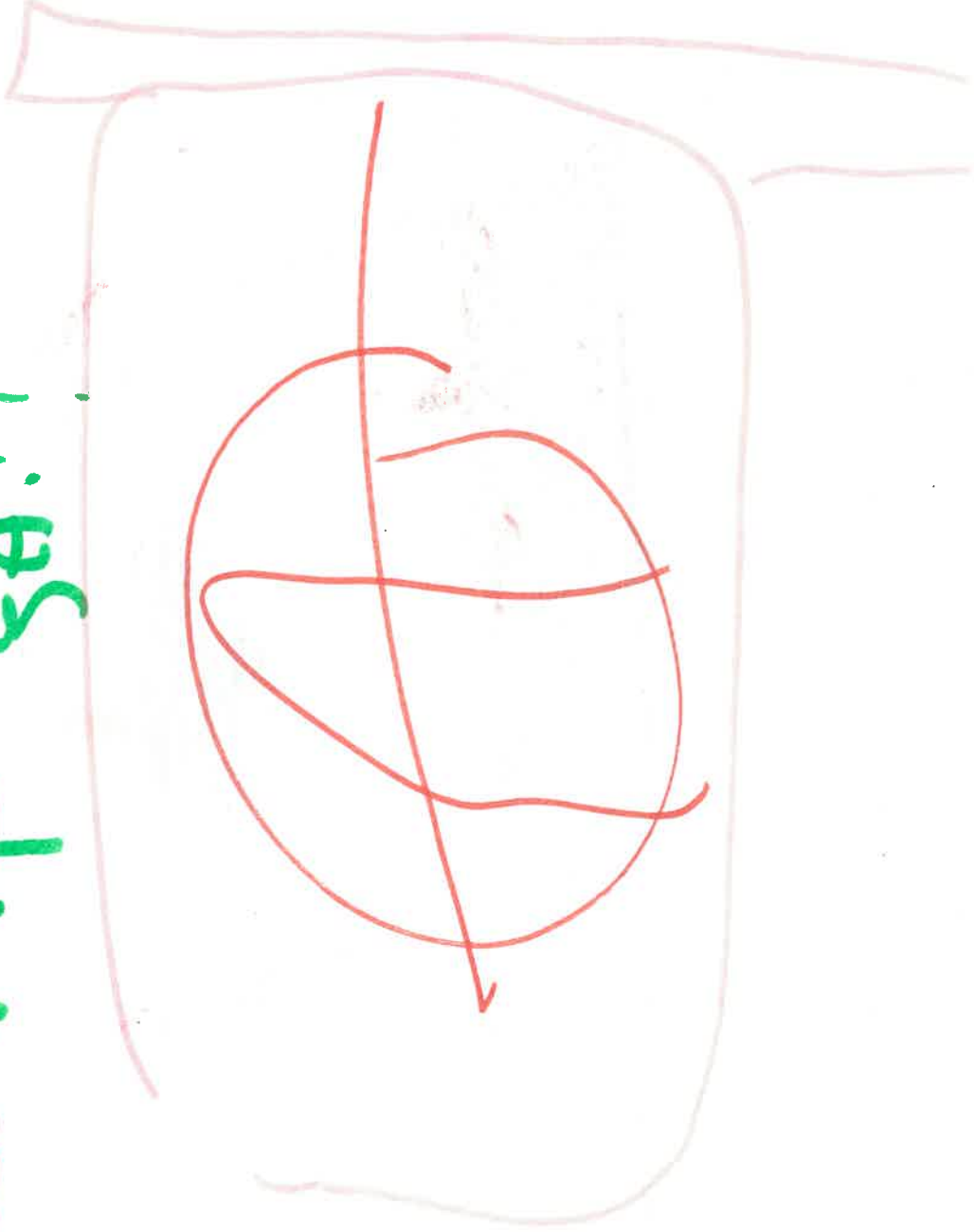
MAVA:IK  
1000's



~~STOP APPRETEEN ANKES COMBLETOR A SA!!!~~

STOP

APPRETEEN SA NESS  
EMBLESAN SA!!!





LA CARRIÈRE DE  
MATH BOYS  
S'AFFAIBLIT !!

LA  
SCIENCE RI



LA CARRIÈRE DE  
MATH BOYS  
S'AFFAIBLIT !!



